



Question sur un contrat de travail qui contient une erreur

Par **jelisa**, le **12/01/2011** à **17:38**

Bonjour,

Je souhaite donner ma démission et j'ai remarqué en lisant mon contrt qu'il y a une erreur au niveau de ma date d'embauche. L'erreur porte sur ma date d'embauche en cdd (30 juin 2009 au lieu de 30 juin 2010) et sur sa date d'interruption (30 septembre 2009 au lieu de 30 septembre 2010). En fait ils se sont trompé d'un an. A la suite de mon cdd je suis passé en cdi et il est noté que je commence mon cdi avec reprise d'ancienneté de mon cdd a partir du 1 octobre 2010.

Je voudrais savoir si mon contrat est valable ?

Je souhaite en plus démissionner, donc je voudrai savoir si vu l'erreur je dois faire mon préavis ou si mon contrat est pas valable et me permet d'annuler mon préavis ?

En plus, il est noté sur mon contrat que je suis embauché comme Libraire et je n'effectue que les basses taches, ma responsable m'a bien fait comprendre que je n'étais pas Libraire ... Pourtant sur mon contrat cdd, il y avait marqué "aide libraire" et sur mon contrat cdi "libraire" ce qui voulait dire : evolution quand meme !

Mais non ...

Est ce que je peux aussi dire que le titre de mon contrat de correspond pas au poste que l'on m'attribue ?

Merci d'avance !

Par **P.M.**, le **12/01/2011** à **19:32**

Bonjour,

Les erreurs de dates proviennent d'évidence d'une erreur matérielle aisément réparable...

Vous pourriez faire valoir que vous n'exercez pas les fonctions indiquées au contrat de travail, mais cela ne devrait pas influencer sur votre démission...

Par **jelisa**, le **13/01/2011** à **00:24**

Merci pour votre réponse !
cdltm